

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 octobre 2015 à 18h30.

Présents : Jean ARRUFAT, Alain BLANQUER, Didier BRISY, Laurent GAUTREAU, Pascal GUY, Hélène MARCHAL, Louis MAURIN, Chantal MONNIER, Marie-Claude de MURCIA, Jean-Philippe OLLIER, Hervé TABAR.

Secrétaire de séance : Hélène MARCHAL

Le quorum étant atteint le conseil peut délibérer.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers – année 2014
2. Lancement de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)
3. Lancement de la démarche Agenda 21
4. Travaux d'effacement des réseaux Allée des Platanes : avenant à la convention financière
5. Projets d'acquisitions immobilières et financement
6. Décisions modificatives au budget principal
7. Demandes de subventions exceptionnelles des associations et décisions modificatives au budget principal
8. Tarifs des prestations théâtre
9. Demande de rétrocession d'une concession dans le cimetière communal
10. Compte rendu des décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations
11. Questions diverses

Approbation du compte rendu de la séance du 23/07/15 à l'unanimité.

1. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers – année 2014

M. le maire présente le rapport annuel 2014. Globalement nous pouvons noter que la valorisation des déchets est très correcte. Le point noir reste toujours les déchets des bacs gris car ils sont amenés et enfouis à Soumont jusqu'en 2022, après cette date il faudra envisager une autre solution qui risque d'être plus onéreuse.

Les professionnels se plaignent du coût et du manque de facilité pour accepter leurs déchets.

2. Lancement de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)

Toutes les communes sont obligées de rendre accessibles tous leurs bâtiments et lieux recevant du public aux Personnes à Mobilité Réduire (PMR).

La commune doit programmer et chiffrer ces travaux dans un délai de trois ans maximum.

La mairie, 2 églises, 2 cimetières, salle de l'école, salle Fernand Soucailles, salle Pierre Ollier et Foyer des Jeunes.

Cette obligation de l'État engendre un coût de 3 288.00 € pour la commune alors qu'au même moment l'État baisse les dotations pour la commune.

Vote : Pour : 1 – Abstentions : 3 – Contre : 7.

3. Lancement de la démarche Agenda 21

M. le maire demande que la commune s'engage elle-même dans l'Agenda 21 et non pas sous couvert de la Communauté de Communes du Clermontais comme il nous avait été demandé lors du conseil du 23/07/15. L'Agenda 21 départemental est un plan d'actions concrètes destiné à affirmer la réalité de la mise en œuvre des principes du développement durable à l'échelle du territoire.

L'Agenda 21 départemental s'appuie sur les trois piliers du développement durable : le développement économique, la cohésion sociale et la protection de l'environnement.

Vote : Pour : 11.

4. Travaux d'effacement des réseaux Allée des Platanes : avenant à la convention financière

L'avenant prévoit la mise en place de lampe LED pour l'éclairage public pour faire baisser la consommation électrique de la commune. Le montant de l'avenant est de 1000.00 €.

Vote : Pour : 11

5. Projets d'acquisitions immobilières et financement

M. le maire propose que la commune acquière :

- la parcelle 971 de M. Bec à l'euro symbolique : en contrepartie la commune prend en charge la mise en conformité de son raccordement au réseau d'assainissement collectif ; coût des travaux évalué à 810€.

- La parcelle B454 et B455 de Mme de Murcia : environ 3000 m² non constructibles pour la somme de 15 000.00 €, en vue de faire du parking.

- La remise de Mme Bernard pour un montant de 135 000.00 €. Pour le moment la remise servira à abriter le matériel des employés municipaux et le terrain fera office de parking. A voir dans l'avenir pour d'autres projets.

M. le maire propose de faire un emprunt de 140 000.00 €, les négociations avec les banques sont en cours, pour le moment le montant le plus bas serait de 11 500€ / an sur une durée de 15 ans. Ce montant ne serait pas un gros endettement pour la commune d'autant plus que, l'an prochain, le budget annexe de l'eau devrait s'auto équilibrer sans avoir besoin du virement exceptionnel du budget principal puisque les gros travaux d'investissement sont achevés.

Pour les parcelles de Mme Bernard et M. Bec : **Vote : Pour : 11**

Pour les parcelles de Mme de Murcia : **Vote : Pour : 10** (Mme de Murcia ne prenant pas part au vote)

6. Décisions modificatives au budget principal

Plusieurs aides de l'État ont été notifiées ou versées (aides pour les inondations, aides du conseil général au titre des subventions « hors programme », taxe additionnelle), il est donc nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives.

Vote : Pour : 11

7. Demandes de subventions exceptionnelles des associations et décisions modificatives au budget principal

M. le maire a reçu 2 demandes de subventions exceptionnelles :

Une du foyer rural pour le stage de dessin qui a eu lieu du 23 au 29 juillet 15, le coût de l'opération est de 2 544€, le foyer rural est déficitaire sur cette opération de 349.66€ et demande une subvention pour couvrir la moitié de ce déficit.

Et l'autre, des Amis du Mas de Roujou pour les Estivales : Coût de l'opération 2615.00€
Le déficit est de 751.83€.

Une dépense n'est pas éligible à la subvention : l'achat de tee-shirt, M. le maire propose d'enlever cette dépense et la recette de la vente pour calculer le montant éligible. Le nouveau montant du déficit de cette opération est désormais de 260.08€. Les tee-shirt seront certainement vendus plus tard au cours d'autres manifestations.

Ces 2 demandes rentrent dans le cadre de la subvention exceptionnelle qui est accordée à hauteur de la moitié du déficit plafonné à 350€.

Soit pour le **Foyer Rural subvention de : 349.66€ /2 = 174.83 €**

Et pour les Amis du Mas de Roujou : 260.08 € /2 = 130.04 €

Vote : Pour : 11

8. Tarifs des prestations théâtre

La Communauté de communes du Clermontais, le Théâtre Le Sillon et le service de la bibliothèque de la Commune de Lieuran-Cabrières coopèrent pour accueillir et organiser des spectacles pendant la saison théâtrale sur notre commune.

Les places sont à la vente au prix de 13€ mais pour les Lieuranais il est prévu un tarif préférentiel de 6€.

M le maire demande de délibérer sur le prix de la place.

Vote : Pour : 11

Il précise qu'une première soirée théâtre est organisée samedi 10 octobre « La mer dans un verre ». Les places sont à la vente en mairie.

9. Demande de rétrocession d'une concession dans le cimetière communal

M. et Mme Bouladou demande la rétrocession de leur concession n°58, acquise en 1984 au prix de 500 Francs.

Le conseil municipal doit fixer le prix de rachat. Toutefois, il y a lieu de rappeler que le tiers du prix initial de la concession, versé au centre communal d'action sociale, lui reste acquis et ne peut être compris dans la somme remboursable.

L'achat était de 500 francs soit 75 € - 25 € du CCAS, remboursement de 50 €.

Vote : Pour : 11

10. Compte rendu des décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations

- M. le Maire a créé une régie de recette auprès du service de la bibliothèque pour encaisser les recettes des différentes prestations.
- Renoncer au droit de préemption sur la vente de M. et Mme Arrufat J-Christophe

11. Questions diverses

- Recensement de la population du 20/01/16 au 21/02/16, agent recenseur Mme Marie Boulanger
- Mercredi 07/10/15 à 17h30 : réunion pour les élus et associations sur la culture à l'école pour le projet culturel de la commune.
- Le 08/10/15 à 15 heures : réunion pour les élus qui le peuvent sur le PLU
- Le 05/11/15 à 18h30 : présentation au conseil municipal du diagnostic et environnement du PLU
- Le relevé des compteurs d'eau se déroulera entre le 1^{er} et le 15/10/15.
- M. le maire évoque la possibilité de loger des migrants dans le logement vacant de la mairie situé sous la mairie. L'idée est partagée entre ceux :
 - Qui ne veulent pas car il y a peut-être des gens en France dans le besoin,
 - Qui pensent qu'une fois-là, les migrants devront être accompagnés et aidés dans les démarches, l'apprentissage de la langue, ... et que nous, en tant que petit village, on ne peut pas.
 - Et ceux qui sont plutôt favorable.Vu les différents avis, rien n'est décidé ce jour.
- Nuisance sonores à la salle des jeunes : cet été et déjà deux samedis de septembre, musique et bruits à partir de minuit jusqu'au bout le nuit, selon les soirs. Tous les verrous seront fermés et peut être remplacés, dans ce cas les nouvelles clés seront données aux responsables des groupes allant dans cette salle.

La séance est levée à 20h06.